Par souci de non-discrimination et d’égalité, on devrait prévoir aussi un quota d’handicapés mentaux au parlement.

écrit par Raoul Girodet | 12 juin 2020

.

Discrimination : halte à l’hyposrisie !

FranceInfo est décidément irremplaçable par la qualité et la diversité de ses reportages. Le 09 juin dernier, nous avons appris grâce à l’un d’entre eux que notre physique a une influence sur notre capacité à être embauché.
Incroyable ! Qui l’eût cru ?

Sous le titre :
Recrutement : mieux vaut avoir une taille mannequin pour trouver un emploi
Nous apprenons des choses carrément surprenantes :

« *À CV similaire, pour un poste d’accueil, une candidate mince a six fois plus de chances d’être embauchée qu’une*

femme en surpoids. »

« Les recruteurs sont formels : pour un poste en contact avec la clientèle, la beauté est essentielle. »

« …80% des Français estiment qu'une personne au physique peu agréable n'a pas les mêmes chances d'être embauchée. »

Comme il se doit, l'analyse faite dans ce reportage stigmatise le comportement inadmissible des ignobles recruteurs qui écartent sans vergogne les moches au profit des beaux.

.

J'ignore quelle conclusion vous pouvez tirer de ce reportage. Pour ma part, j'en tire deux, pas totalement inintéressantes :

►Je connais désormais le pourcentage exact de parfaits crétins chez les Français : 20%.
En effet, pour nier la réalité à ce point, il faut franchement être totalement décérébré.
(Au passage, 20%, c'est à peu près le pourcentage de Français ayant voté Macron au 1er tour. C'est sûrement un hasard.)

►Le nouveau dogme de la non-discrimination continue à faire des ravages. Après les critères raciaux, les critères de sexe, d'orientation sexuelle, la bien-pensance fait feu de tout bois.
Les gros, les moches, les gauchers, les barbus, les blondes, les rouquins, les tatoués, les porteurs de boucle d'oreille, les végan, les Belges, et bientôt les extra-terrestres doivent tous être considérés exactement de la même manière, sinon c'est une abomination : c'est de la DIS-CRI-MI-NA-TION !

Bref, l'horreur absolue. (Synonymes : stigmatisation,

racisme, nazisme.).

.

Il existe en effet un « Observatoire des Discriminations », chargé de veiller au grain.

J'ignore si c'est un comité Théodule.

Aucun renseignement n'est disponible sur son financement si ce n'est qu'il a de nombreux partenariats avec le secteur public (Conseils régionaux, départementaux, Ministère de la Défense) ou semi-public (La Poste, Air France). C'est donc avec votre argent que cet Observatoire fonctionne.
On y trouve aussi des grands groupes dont les pratiques managériales ne sont pas toujours franchement exemplaires et qui trouvent ainsi un moyen commode de se refaire une virginité à peu de frais (exemples : Mc Do, Leclerc, Auchan).

Toujours est-il que l'Observatoire des Discriminations travaille la main dans la main avec le Défenseur des Droits, l'ineffable Jacques Toubon (78 ans, mais est-ce discriminatoire de le souligner ?), qui ne touche que 15.725 euros par mois pour exercer ses immenses talents.

Si l'on se réfère au site du « Défenseur des droits » :
À ce jour, la loi reconnait plus de 25 critères de discrimination (mazette !). Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions… est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

Entre nous, 15.725 euros pour 25 critères, c'est carrément discount : ça ne fait que 629 euros par critère.

Et sans nul doute, gageons que d'autres critères vont venir s'ajouter avec le temps, ce qui en réduira d'autant le coût.

.

Alors, en pratique ça donne quoi ?

Un recruteur a le choix pour un poste d'hôtesse d'accueil entre une vieille, obèse, moche, acariâtre, malade, puant de la gueule et une jeune en bonne santé, avenante et jolie.
Qui croyez-vous qu'il ait finalement sélectionné ? La seconde !
Oui ! Mais quelle erreur magistrale ! Comment a-t-il fait pour manquer autant d'éthique ?
Il est passible de fortes amendes voire de prison pour pratique discriminatoire avérée.

Poussons le raisonnement jusqu'au bout.

Encouragés par l'Observatoire, de nombreux discriminés vont porter plainte devant les tribunaux :
– Céline M. 25 ans, pesant 148 kg a été refusée pour un poste mannequin chez Chanel en raison de son obésité.
– Cédric F, atteint de nanisme avec sa taille d'1,25m n'a pas été sélectionné pour un poste de garde du corps dans une société de sécurité sous prétexte que « son physique était incompatible avec le poste proposé »
– Fatima D, sénégalaise d'origine a vu sa candidature rejetée pour jouer le rôle de Blanche-Neige dans une pièce de théâtre.
– Michel B. bègue, n'a pas été recruté pour un poste d'animateur à la radio en raison de son handicap.
– Robert P, tétraplégique, a vu sa candidature refusée par l'équipe de France de natation, également en raison de son handicap.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples ubuesques.

.

Mais il ne faut pas oublier que discriminer, c'est choisir.

Si l'on n'a plus le droit de choisir, je suggère carrément

que l’on impose le tirage au sort, seul garant d’une impartialité absolue.
On aurait d’un côté un stock de candidats, et de l’autre côté des demandeurs.
Un service de l’État procéderait au tirage.
Là, aucune discussion possible et tout le monde sera content.

Ce qui est valable pour le recrutement doit bien évidemment s’étendre à tous les choix de personnes, quels qu’ils soient dès lors qu’une discrimination pourrait pointer son nez.

Peut-on en effet décemment tolérer qu’un jeune homme puisse choisir librement sa compagne ? Qu’il la préfère jeune et jolie, saine d’esprit. ?

C’est absolument discriminatoire et inadmissible.
Là encore, le tirage au sort s’impose. Tout candidat au mariage devra déposer une demande.
Un tirage au sort aura lieu. Tant pis si l’élue est chauve, septuagénaire, caractérielle et pèse son quintal. C’est le prix à payer pour éviter toute discrimination.

Et soyons honnêtes intellectuellement jusqu’au bout. Il est intolérable de discriminer quelqu’un en raison de son handicap même mental.

Il est donc inadmissible que les trisomiques ne soient pas représentés comme les gens normaux. (Que ça me choque d’ailleurs d’écrire ainsi : ça laisserait entendre que les trisomiques sont anormaux, ce qui est déjà une forme de discrimination. Mea culpa ! Mea maxima culpa !).

Comment est-il donc possible que notre représentation nationale ne soit pas accessible à ces trisomiques ? (Même si, quand j’observe le groupe LREM, il n’est pas évident que quelques-uns ne s’y soient pas glissés).

Par souci de non-discrimination et d’égalité, on devrait

prévoir aussi un quota d’handicapés mentaux au parlement.

Ainsi le principe d’Égalité figurant au fronton de toutes nos édifices publics serait-il enfin pleinement respecté et notre pays pourrait-il s’honorer de poursuivre son rôle de pionnier dans la défense des droits.